

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre 0	Pour 14
Date de la convocation : 08/12/2022	

L'An deux mil vingt-deux, le quinze décembre, LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Gérard JANODET, Maire.

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Bénédicte PITHIOUX, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN
Excusés : Sandrine CHAUVEL

OBJET - Règlement intérieur et tarifs de location pour la salle des fêtes de BEAUPONT, à compter du 1^{er} janvier 2023
DEL20221215004

Les tarifs de la salle des fêtes de Beaupont n'ont pas été révisés depuis plusieurs années. Il en va de même pour le règlement intérieur, et les documents nécessaires à la réservation (liste vaisselle et bon de réservation).
Il convient de réactualiser tous ces tarifs et documents, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

- ACCEPTE le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes, ainsi que les documents nécessaires à la réservation.
- FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Repas familiaux

- Location salle des fêtes habitants Beaupont + Domsure : 1 journée = 110 €
- Location salle des fêtes extérieurs : 1 journée = 135 €
- Location salle des fêtes habitants Beaupont + Domsure : week-end = 160 €
- Location salle des fêtes extérieurs : week-end = 185 €

Apéritif et vin d'honneur (salle + cuisine + verrerie)

- Location salle des fêtes habitants Beaupont + Domsure : 50 €
- Location salle des fêtes extérieurs : 65 €

Vaisselle

Location vaisselle salle des fêtes : 50 €

Manifestation associations communales ou intercommunales

50 € (une location gratuite par an pour leur repas interne)

Caution

Montant de la caution de la salle des fêtes, quelque soit le type d'événement : 500 €

- PRECISE que tous les documents seront mis à la disposition du public sur le site Internet de la commune et seront disponibles en mairie sur simple demande.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification le
LE MAIRE,
Gérard JANODET



LE MAIRE,
Gérard JANODET